

# Agence Parcs Canada

## Stratégie ministérielle de développement durable de 2017 à 2020



Octobre 2017

Canada

© Sa Majesté la Reine en chef du Canada, représentée par  
le directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2017

N° de catalogue : R61-109F-PDF  
ISSN 2561-2417

## Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\)](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Conformément aux objectifs de la *Loi* qui consistent à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques à la prise de décisions et à faire en sorte que de telles décisions soient plus transparentes et responsables devant le Parlement, l'Agence Parcs Canada soutient l'atteinte des objectifs présentés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

## Section 2 : Le développement durable au sein de l'Agence Parcs Canada

Le développement durable est au cœur du mandat et de la vision de l'Agence Parcs Canada. Il fait partie intégrante de tous les aspects de ses activités, autant la création et la conservation des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation que la désignation, la commémoration et l'administration de lieux historiques nationaux. L'Agence s'est engagée à veiller à ce que les précieuses ressources naturelles et culturelles du Canada restent intactes pour que les générations actuelles et futures puissent les découvrir, les apprécier et en profiter.

L'Agence contribue à la SFDD en poursuivant les objectifs ci-dessous.

Objectif n° 2 de la SFDD : Un gouvernement à faible émission de carbone. Grâce au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, l'Agence Parcs Canada a élaboré une norme relative à l'écologisation des opérations et un plan d'action visant à fournir des orientations stratégiques afin d'assurer que les activités écologiques en milieu de travail contribuent à un gouvernement qui produit de faibles émissions de carbone.

Objectif n° 6 de la SFDD : Côtes et océans sains. En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, le Parlement a demandé à l'Agence d'établir un réseau d'aires marines nationales de conservation (AMNC) qui représente la diversité des 29 régions marines du Canada (océans et Grands Lacs). Le rôle de l'Agence est d'assurer la protection et la viabilité écologique de ces AMNC, de faciliter des expériences uniques, de valoriser le patrimoine marin et d'impliquer les Canadiens à la gestion des AMNC.

Objectif n° 8 de la SFDD : Terres et forêts gérées de façon durable. L'Agence Parcs Canada s'est vu confier la protection d'un nombre croissant d'aires naturelles au sein d'un réseau de parcs nationaux représentatif de chacune des 39 régions terrestres naturelles du Canada. Le rôle de l'Agence consiste à gérer les parcs nationaux (une fois établis) afin d'en préserver l'intégrité écologique pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Objectif n° 9 de la SFDD : Populations d'espèces sauvages en santé. L'Agence Parcs Canada a l'obligation juridique de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes de parcs nationaux tout en permettant aux Canadiens et aux visiteurs internationaux de profiter de ces endroits. L'Agence utilise des indicateurs pour résumer et évaluer l'état écologique des principaux écosystèmes (forêt, toundra, milieux d'eau douce, milieux humides, etc.) des parcs nationaux. L'information obtenue permet à l'Agence de cibler les initiatives prioritaires en matière de restauration des écosystèmes altérés et de les mettre en œuvre.

L'Agence Parcs Canada est déterminé à protéger les espèces en péril et à assurer leur rétablissement, car nombre d'entre elles se retrouvent dans les terres et les eaux administrées par l'Agence. L'Agence travaille à la protection de ces espèces en péril, ainsi que leur milieu et leur habitat, en encourageant et en menant des activités de rétablissement pour maintenir ou améliorer leur état de conservation.

Objectif n° 12 de la SFDD : Rapprocher les Canadiens de la nature. L'Agence Parcs Canada sensibilise les Canadiens aux lieux patrimoniaux qu'elle gère, aux ressources naturelles et culturelles et au rapprochement qu'ils peuvent créer avec ces endroits. Grâce à des initiatives appropriées et efficaces de promotion des lieux patrimoniaux nationaux, l'Agence travaille à les faire mieux connaître auprès du public canadien et à développer l'appréciation de ces endroits. Ce sont aussi des moyens de cultiver des appuis pour la protection de ces lieux, ce qui fait partie du mandat de l'Agence. En encourageant la population canadienne à fréquenter les parcs et les lieux historiques nationaux, en lui fournissant l'information et les moyens de les apprécier, l'Agence crée pour elle des occasions de vivre des expériences en plein air et d'apprendre sur notre patrimoine. Ces expériences peuvent aussi favoriser l'apprentissage et la croissance personnelle et procurer des bienfaits pour la santé mentale et physique. En renforçant les liens qui existent entre les Canadiens et les lieux patrimoniaux, l'Agence suscite ainsi l'enthousiasme pour le patrimoine naturel et culturel canadien et encourage une culture fondée sur la gestion responsable et la protection de ces endroits et pour l'environnement à grande échelle.

Objectif n° 13 de la SFDD : Collectivités sécuritaires et en santé. Depuis le 31 mars 2017, l'Agence Parcs Canada est responsable de 479 lieux inscrits à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF). Grâce à un financement provenant du plan d'action sur les sites contaminés fédéraux (PASCFC), l'Agence mène des activités d'atténuation des risques (mesures d'assainissement ou de gestion du risque) dans les sites contaminés fédéraux dont elle est responsable. Des efforts visant à assainir les sites contaminés servent à protéger la santé des Canadiens ainsi que de l'environnement.

## Section 3 : Les engagements de l'Agence Parcs Canada



**Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations**

Ministres responsables : Tous les ministres.

<b>Un gouvernement à faible émission de carbone</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures correspondantes du Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s)</b> au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>Réduire les émissions de GES des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025</p>	<p>Améliorer l'efficacité énergétique de nos édifices et de nos opérations</p>	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduire de 2 % en dessous des niveaux de 2005 les émissions de GES provenant de ses installations et de son parc de véhicules (1,4% provenant de la réduction des émissions de GES des installations);</li> <li>valider les portefeuilles des installations pour les rapports sur les émissions de GES en ce qui a trait au carburant, à l'électricité et aux sources non énergétiques;</li> <li>promouvoir la mise en place de marchés de services énergétiques (MSÉ) pour ses installations afin d'inclure des normes de construction écologiques à haut rendement pour les nouvelles constructions et les grands projets de rénovation.</li> </ul>	<p>D'ici 2030, les mesures de l'Agence Parcs Canada visent à réduire de 28 % en dessous des niveaux de 2005 les émissions de GES de ses installations.</p>	<p><b>Points de départ</b></p> <p>Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2005-2006 (année de référence) : <b>38,8 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p> <p>Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2016-2017 : <b>33,3 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p> <p>Émissions de GES des installations pour 2005-2006 (année de référence) : <b>27,4 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p> <p>Émissions de GES des installations pour 2016-2017 : <b>20,8 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p> <p><b>Indicateur de rendement</b></p> <p>Taux de variation (%) des émissions de GES totales des</p>	<p>Services internes            P1 : Création de lieux patrimoniaux            P2 : Conservation des lieux patrimoniaux            P3 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public            P4 : Expérience du visiteur            P5 : Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

<b>Un gouvernement à faible émission de carbone</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures correspondantes du Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s)</b> au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				installations et parcs de véhicules de l'Agence comparativement aux taux de 2005  Taux de variation (%) des émissions de GES des installations relativement au total combiné (installations et parc de véhicules) de l'Agence comparativement aux taux de 2005	
	Moderniser le parc de véhicules	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire de 2 % en dessous des niveaux de 2005 les émissions de GES provenant des installations et du parc de véhicules (0.6% provenant de la réduction des émissions de GES du parc de véhicules);</li> <li>• acheter 75 % de ses nouveaux véhicules légers parmi les véhicules avec un meilleur rendement énergétique à partir de sa liste de véhicules préautorisés;</li> <li>• promouvoir l'élaboration d'un plan de remplacement sur cinq ans pour les véhicules utilitaires lourds afin de se doter de véhicules avec une meilleure efficacité et émettant moins de GES;</li> <li>• encourager la mise en place d'un parc de véhicules de taille adéquate et à faibles émissions de carbone.</li> </ul>	D'ici 2030, les mesures de Parcs Canada aideront à réduire de 12 %, comparativement aux taux de 2005, les émissions de GES du parc de véhicules.	<b>Points de départ</b> Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2005-2006 (année de référence) : <b>38,8 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b> . Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2016-2017 : <b>33,3 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b> . Émissions de GES du parc de véhicules pour 2005-2006 (année de référence) = <b>11,4 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b> . Émissions de GES du parc de véhicules pour 2016-2017 = <b>12,4 Kt d'éq. CO<sub>2</sub></b> .  <b>Indicateur de rendement</b> Taux de variation (%) du total des émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence	Services internes P1 : Création de lieux patrimoniaux P2 : Conservation des lieux patrimoniaux P3 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public P4 : Expérience du visiteur P5 : Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains

<b>Un gouvernement à faible émission de carbone</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures correspondantes du Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s)</b> au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				comparativement aux taux de 2005  Taux de variation (%) des émissions de GES (des installations et du parc de véhicules) de l'Agence comparativement aux totaux de 2005	
	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen du principe d'achats écologiques	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• intégrer la durabilité aux instruments d'achat, aux processus et aux contrôles d'usage courant;</li> <li>• exiger les responsables clés en matière d'approvisionnement l'appui et la promotion d'achats écologiques;</li> <li>• sensibiliser et offrir de la formation sur les achats écologiques aux employés impliqués dans le processus d'approvisionnement;</li> <li>• établir des cibles à l'échelle de l'Agence pour réduire les impacts environnementaux de biens et services spécifiques (p. ex. l'équipement de GI/TI, les véhicules légers, les véhicules lourds, etc.).</li> </ul>	Le processus d'achat écologique tient compte de considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait encourager les fournisseurs à rendre leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement plus écologiques. La réduction d'émissions de GES, le contenu et l'emballage recyclables sont des aspects pris en compte lors du processus d'achat écologique.	<b>Points de départ</b>  Nombre (%) de responsables clés en matière d'approvisionnement qui ont facilité le processus d'achat écologique au moyen de divers outils ou activités en 2016-2017 (année de référence) : [7]  Nombre (%) de décideurs en matière d'approvisionnement ayant suivi une formation sur le processus d'achat écologique en 2016-2017 (année de référence) : [35]  Nombre de catégories de biens et de services pour lesquels des cibles spécifiques en matière d'achat écologique ont été établies pour 2016-2017 (année de référence) : [3]  <b>Indicateurs de rendement</b>  Pourcentage de représentants clés en matière d'approvisionnement qui ont facilité le processus d'achat	Services internes P1 : Création de lieux patrimoniaux P2 : Conservation des lieux patrimoniaux P3 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public P4 : Expérience du visiteur P5 : Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains

<b>Un gouvernement à faible émission de carbone</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures correspondantes du Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s)</b> au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				<p>écologique au moyen de divers outils ou activités.</p> <p>Nombre (%) de décideurs en matière d'approvisionnement qui ont suivi une formation sur le processus d'achat écologique.</p> <p>Taux de variation (%) du nombre de biens et de services pour lesquels des cibles spécifiques en matière d'achat écologique ont été établies.</p>	
	<p>Adopter des technologies novatrices.</p>	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>établir un partenariat avec des entreprises environnementales canadiennes pour mettre à l'essai à travers l'Agence des technologies propres du Programme d'innovation construire au Canada (PICC). Par exemple, l'Agence pourrait se servir de technologies novatrices pour analyser en temps réel la contamination au pétrole dans des échantillons de sol.</li> </ul>	<p>Les mesures visent à favoriser, à soutenir ou à acquérir des technologies écologiques propres et ultramodernes qui réduisent l'empreinte environnementale des activités gouvernementales et contribuent au succès des entreprises de technologies propres canadiennes.</p>	<p><b>Point de départ</b></p> <p>Nombre de technologies propres financées par le PICC et mises à l'essai dans les installations de l'Agence en 2016-2017 (année de référence) : <b>2</b></p> <p><b>Indicateurs de rendement</b></p> <p>Taux de variation (%) du nombre de technologies propres financées par le PICC et mises à l'essai.</p>	<p>Services internes            P1 : Création de lieux patrimoniaux            P2 : Conservation des lieux patrimoniaux            P3 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public            P4 : Expérience du visiteur            P5 : Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>
	<p>Promouvoir des pratiques durables en matière de déplacements</p>	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>continuer d'appliquer la directive sur les voyages et les politiques connexes pour que les pratiques liées aux voyages soient les plus efficaces possible ;</li> <li>promouvoir des pratiques de réunion écologiques en</li> </ul>	<p>Les mesures pour réduire le nombre de voyages d'affaires ou adopter des modes de transport émettant moins de GES tant pour les voyages d'affaires que les déplacements quotidiens aideront à réduire les émissions de GES.</p>	<p><b>Points de départ</b></p> <p>Nombre d'installations de téléconférence en 2016-2017 (année de référence) : <b>72</b></p> <p>Nombre d'équipes vertes bénévoles en milieu de travail en 2016-2017 (année de référence) :</p>	<p>Services internes            P1 : Création de lieux patrimoniaux            P2 : Conservation des lieux patrimoniaux            P3 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public            P4 : Expérience du</p>

<b>Un gouvernement à faible émission de carbone</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures correspondantes du Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s)</b> au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		augmentant les installations de téléconférence de 15 %, comparativement au niveau de 2016, d'ici mars 2019; <ul style="list-style-type: none"> <li>encourager la formation d'équipes vertes bénévoles en milieu de travail qui feront la promotion du transport écologique pour se rendre au travail et d'une utilisation durable des ressources.</li> </ul>		<b>2</b> <b>Indicateurs de rendement</b> Taux de variation (%) du nombre d'installations de téléconférence. Taux de variation (%) du nombre d'équipes vertes bénévoles en milieu de travail.	visiteur P5 : Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains
	Comprendre l'incidence des changements climatiques et renforcer la résilience à leur égard	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>continuer à identifier, évaluer et prioriser les risques liés aux changements climatiques et prendre des mesures pour lutter contre ceux-ci dans les domaines de compétences relevant de l'Agence;</li> <li>tenir des ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques spécifique à chaque lieu afin d'élaborer une version provisoire du plan d'adaptation aux changements climatiques pour au moins huit lieux patrimoniaux de l'APC, en tant que début d'un programme pluriannuel.</li> </ul>	Parcs Canada intégrera des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les opérations pour s'adapter à un climat changeant, pour mieux protéger le public, les biens et les ressources ainsi que renforcer les processus de planification et de prise de décisions.	<b>Point de départ</b> Une ébauche d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques pour l'Agence a été élaborée afin d'identifier les risques liés aux changements climatiques. Nombre de lieux patrimoniaux de l'APC ayant fait l'objet d'un exercice de planification pour l'adaptation aux changements climatiques spécifique au lieu donné. <b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage d'achèvement d'une évaluation exhaustive des risques liés aux changements climatiques et des mesures d'atténuation (cible : taux d'achèvement de 100 % d'ici l'automne 2019). Pourcentage de lieux patrimoniaux de l'APC visés qui	Cette mesure sera coordonnée par le programme 2 (P2), Conservation des lieux patrimoniaux, et d'autres programmes concernés.

<b>Un gouvernement à faible émission de carbone</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures</b> correspondantes du <b>Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s)</b> au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				ont développé des plans d'adaptation au changement climatique (cible : 75 % d'ici 2020).	
	Accroître la transparence et la reddition de comptes.	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• communiquer les données annuelles sur l'énergie et les émissions de GES au Centre pour un gouvernement vert (CGV).</li> </ul>	<i>N/D</i>	<i>N/D</i>	<i>Services internes</i>
	Élaborer des politiques pour un gouvernement à faibles émissions de carbone.	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• harmoniser ses politiques d'écologisation des activités avec le cadre fédéral d'écologisation des opérations gouvernementales.</li> </ul>	<i>N/D</i>	<i>N/D</i>	<i>Services internes</i>



**Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs**

Ministres responsables : ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

Côtes et océans sains Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.	Protéger et gérer les zones marines et côtières	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• confirmer et annoncer une limite définitive pour une AMNC dans le détroit de Lancaster, au Nunavut, ainsi que le début de négociations concernant une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits avec la Qikiqtani Inuit Association;</li> <li>• continuer d'évaluer la faisabilité de l'établissement d'AMNC dans la partie sud du détroit de Georgia (Colombie-Britannique) et dans les îles de la Madeleine (zone extracôtière du Québec);</li> <li>• lancer et appuyer des études de faisabilité sur de nouvelles propositions d'AMNC dans des régions marines non représentées, y compris dans la partie est de la baie James et la partie sud-ouest de la baie d'Hudson.</li> </ul>	L'Agence Parcs Canada s'efforcera de protéger les zones marines et côtières des AMNC pour aider le gouvernement à tenir son engagement de protéger 5 % du milieu marin d'ici 2017 et 10 % d'ici 2020.	<b>Point de départ</b> Depuis le 31 mars 2016, 17 % du réseau d'AMNC est terminé. Il comprend quatre aires représentant cinq des 29 régions marines.  <b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b> Nombre de régions non représentées et progrès démontrables relativement à l'établissement des AMNC. Cible : 2 par année.	P1 : Création de lieux patrimoniaux
	Enrichir nos connaissances sur les écosystèmes côtiers,	En 2017-2018, Parcs Canada prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• collaborer avec des ministères</li> </ul>	L'Agence Parcs Canada poursuivra ses efforts pour	<b>Point de départ</b> Des plans de surveillance visant	P2 : Conservation des lieux patrimoniaux

<b>Côtes et océans sains</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures</b> correspondantes du <b>Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
	les aires marines protégées (AMP) et les pêches.	fédéraux, des peuples autochtones et des intervenants pour établir les politiques de gestion des AMNC. Cette mesure aidera le Canada à atteindre ses objectifs liés à la conservation des aires marines; <ul style="list-style-type: none"> <li>continuer de travailler sur un programme pilote national de surveillance qui permettra à l'Agence de mieux comprendre l'état du réseau d'AMNC et de gérer plus efficacement ces aires.</li> </ul>	maintenir les AMNC et contribuer à la prise de mesures efficaces de conservation par zone en perfectionnant les connaissances sur les zones marines et côtières.	les aires marines nationales de conservation sont mis en œuvre pour éclairer la prise de décisions des lieux exploités et contribuer aux des évaluations l'état pour les futurs rapports sur l'état des lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada.  <b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b>  Nombre de lieux exploités servant aux évaluations pour les rapports sur l'état des lieux naturels et historiques du Canada. [Cible : 4 d'ici mars 2021]	



**Terres et forêts gérées de façon durable : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir**

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre des Ressources naturelles

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.	Conserver les espaces naturels.	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• confirmer la limite définitive et négocier les ententes d'établissement nécessaires avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation des Dénés Lutsel K'e. L'Agence devra aussi négocier une entente sur les répercussions et les avantages avec la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest qui mènera à l'établissement, au développement et à l'exploitation d'une réserve de parc national dans la région de Thaidene Néné, dans le bras oriental du Grand lac des Esclaves aux Territoires du Nord-Ouest;</li> <li>• faire avancer l'évaluation de faisabilité liée à une proposition de parc national dans la région d'Interlake faisant partie de la région naturelle des basses terres du Manitoba, dans le réseau des parcs nationaux.</li> </ul>	L'Agence Parcs Canada élargira le réseau de parcs nationaux qui contribue à la conservation de terres et d'eaux intérieures.	<p><b>Point de départ</b></p> <p>À ce jour, 30 des 39 régions naturelles du Canada sont représentées par 46 parcs nationaux et réserves de parc national.</p> <p><b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b></p> <p>Nombre de régions non représentées affichant des progrès démontrables en ce qui a trait à l'établissement de parcs nationaux. Cible : 2 par année</p>	P1 : Création de lieux patrimoniaux
D'ici 2019, la situation liée à 90 % des indicateurs d'intégrité écologique dans les parcs	Conserver les espaces naturels.	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre la surveillance de l'intégrité écologique des écosystèmes de parc,</li> </ul>	L'Agence Parcs Canada appuiera le maintien et l'amélioration de l'intégrité	<p><b>Point de départ</b></p> <p>La condition est demeurée</p>	Programme 2 : Conservation des lieux patrimoniaux

<b>Terres et forêts gérées de façon durable</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures</b> correspondantes du <b>Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
nationaux est maintenue ou améliorée.		la restauration des écosystèmes altérés et le rétablissement des espèces en péril grâce au Programme national de conservation et de restauration et à d'autres initiatives axées sur les parcs. En tout, 13 grands projets, de Terra-Nova (Terre-Neuve-et-Labrador) à Gwaii Haanas (Colombie-Britannique), sont axés sur la restauration de terres et de forêts d'ici 2019. Trois autres projets commenceront en 2017.	écologique des parcs nationaux par l'intermédiaire d'activités de protection, de conservation, de restauration ou d'atténuation des risques.	stable ou s'est améliorée pour 90 % des indicateurs liés aux plans de surveillance de parcs nationaux.  <b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b>  Pourcentage des indicateurs liés aux plans de surveillance de parcs nationaux qui montrent une amélioration ou le maintien du statu quo. Cible : 90 % par année	



**Populations d'espèces sauvages en santé : Toutes les espèces ont des populations saines et viables**

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Populations d'espèces sauvages en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité le demeurent et les populations des espèces en péril visées par la loi fédérale montrent des tendances conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.</p>	<p>Utiliser les lois et les règlements pour protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs.</p>	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>rétablir les espèces en péril (selon un ordre de priorité) grâce au Programme de conservation et de restauration;</li> <li>faire des plans d'action pour les parcs nationaux restants où il y a au moins trois espèces en péril (réserve de parc national Pacific Rim, parc national et lieu historique national Kejimikujik, parc national Pukaswa, et parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs-Waterton).</li> </ul>	<p>L'Agence Parcs Canada travaille à la protection de toutes les espèces en péril dans les lieux patrimoniaux de même que leurs résidences et leur habitat. Elle appuie ou entreprend également des activités de rétablissement pour maintenir ou améliorer le statut de conservation.</p>	<p><b>Point de départ</b></p> <p>Depuis 2016, l'Agence Parcs Canada a rédigé sept plans d'action multiespèces pour des parcs où il y a au moins cinq espèces en péril. Avec l'atteinte de cible, l'accent sera mis sur les parcs avec plus de trois espèces en péril.</p> <p><b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b></p> <p>Nombre de plans d'action pour des parcs nationaux où il y a au moins trois espèces en péril. Cible : 16 plans d'ici mars 2018.</p>	<p>P2 : Conservation des lieux patrimoniaux</p>



**Rapprocher les Canadiens de la nature : Les Canadiens sont informés de la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement**

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

<b>Rapprocher les Canadiens de la nature</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures correspondantes du Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	<b>Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises</b>
<p>D'ici à 2020, maintenir ou augmenter le nombre des Canadiens qui sortent en nature —par exemple, en allant visiter des parcs et des espaces verts— et en accroissant la participation aux activités visant la conservation de la biodiversité, comparé au niveau de référence de 2010.</p>	<p>Encourager la participation du public</p>	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobiliser les gens et promouvoir des activités axées sur les marchés urbains cibles pour mettre en valeur des lieux emblématiques, des expériences et des occasions d'apprentissage par la collecte de données sur le marché, le développement de produits et la réalisation d'activités de promotion;</li> <li>• continuer de collaborer avec des partenaires pour élargir la portée de la mesure à l'aide d'activités de diffusion, des médias de masse, des médias sociaux et d'une présence dans les sites des partenaires ainsi que lors d'évènements importants dans les grands centres urbains;</li> <li>• lancer un site Web amélioré et une nouvelle application conçue pour aider les nouveaux visiteurs à en savoir plus sur le patrimoine naturel et culturel du Canada et à planifier leur visite;</li> <li>• mobiliser les jeunes avec des programmes comme le Programme des jeunes ambassadeurs en l'honneur du duc et de la duchesse de Cambridge, le concours « La sortie scolaire la plus cool », le réseau de clubs dans les établissements d'enseignement postsecondaires, le programme « Students on Ice » et des partenariats avec des organisations pour les jeunes;</li> </ul>	<p>À partir de 2017, l'Agence mettra sur pied des stratégies pour que les publics cibles (jeunes, nouveaux arrivants, population urbaine, etc.) soient inspirés à visiter les endroits qu'elle gère et à créer un rapprochement avec ces endroits.</p>	<p><b>Point de départ</b></p> <p>En 2016-2017, l'Agence Parcs Canada avait communiqué avec 11,5 millions de Canadiens par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation et d'activités multimédias.</p> <p><b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b></p> <p>Élargir la portée des lieux administrés par Parcs Canada (présence des médias, impressions et liens établis lors des activités de diffusion externe). [Cible : hausse de 10 % d'ici mars 2018]</p>	<p>P3 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<ul style="list-style-type: none"> <li>continuer d'établir des partenariats stratégiques nationaux pour certaines activités de collaboration, y compris la prestation de programmes, les campagnes de promotion, les concours, la recherche scientifique et universitaire, les outils d'apprentissage, les produits et les expériences.</li> </ul>			
	Améliorer les programmes et les services pour les visiteurs	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>jouer un rôle clé dans les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en permettant l'entrée gratuite dans les lieux administrés par l'Agence;</li> <li>se préparer à offrir, dès 2018, l'entrée gratuite dans les lieux administrés par l'Agence aux visiteurs de moins de 18 ans;</li> <li>renforcer son partenariat avec l'Institut pour la citoyenneté canadienne qui, par l'intermédiaire du laissez-passer culturel, offre aux néo-Canadiens l'entrée gratuite dans les destinations de Parcs Canada pendant un an;</li> <li>organiser 30 activités d'initiation au camping d'une nuit ainsi que de nouvelles activités de diffusion externe, des programmes d'initiation au camping d'une demi-journée et d'une journée complète et d'autres activités pour aider les Canadiens à profiter du grand air;</li> <li>continuer d'innover et d'élargir la portée des programmes et services offerts dans les lieux patrimoniaux en plus de les diversifier;</li> </ul>	Pour que le gouvernement du Canada respecte sa priorité visant à permettre à plus de Canadiens de découvrir l'environnement ainsi que les lieux patrimoniaux et à en profiter, Parcs Canada élaborera des programmes et des services novateurs.	<p><b>Point de départ</b></p> <p>En 2016, il y a eu 24,7 millions de visiteurs dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p><b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b></p> <p>Augmenter le nombre de visites des lieux administrés par Parcs Canada. Cible : hausse annuelle de 2 %.</p>	P4 : Expérience du visiteur

<b>Rapprocher les Canadiens de la nature</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures</b> correspondantes du <b>Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la collaboration avec les collectivités, les entreprises et les peuples autochtones en offrant un plus grand nombre d'expériences touristiques autochtones dans les lieux de Parcs Canada;</li> <li>• continuer de renouveler l'infrastructure pour les visiteurs (sentiers, aires de fréquentation diurne, campings et centres d'accueil) pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité des activités offertes aux visiteurs et pour répondre à l'évolution des exigences et des besoins des Canadiens.</li> </ul>			



**Collectivités sûres et saines : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être**

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre de la Santé.

Collectivités sûres et saines Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
D'ici à 2020, traiter les 4 300 substances identifiées comme des priorités d'action dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques	Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés.	<p>En 2017-2018, Parcs Canada prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer à l'exécution de la phase III du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) afin de réduire les risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine ainsi que les passifs financiers connexes;</li> <li>évaluer 13 sites contaminés fédéraux financés par le PASCF;</li> <li>assainir 23 sites contaminés fédéraux prioritaires ou en gérer les risques.</li> </ul>	L'évaluation des sites contaminés fédéraux réduit les incertitudes liées aux risques que présentent ces sites. Les mesures subséquentes d'assainissement ou de gestion des risques atténuent les risques connexes et les passifs financiers. On prévoit que jusqu'à 95 % des dépenses en assainissement du PASCF contribueront à réduire les passifs financiers.	<p><b>Points de départ</b></p> <p>Nombre de sites financés par le PASCF où les activités d'évaluation ont été complétées en 2016-2017 (année de référence) : <b>[4]</b>.</p> <p>Nombre de sites prioritaires financés par le PASCF où les activités d'atténuation des risques financées par le PASCF ont été complétées en 2016-2017 (année de référence) : <b>[2]</b></p> <p><b>Indicateur(s) de rendement/cible(s)</b></p> <p>Modification du nombre de sites financés par le PASCF où les activités d'évaluation ont été complétées.</p> <p>Modification du nombre total de</p>	Services internes P2 : Conservation des lieux patrimoniaux

<b>Collectivités sûres et saines Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures</b> correspondantes du <b>Ministère</b>	<b>Contribution</b> de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	<b>Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement</b>	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				sites prioritaires financés par le PASCf où les activités d'atténuation des risques financées par le PASCf ont été complétées.	

## Section 4 : Intégration du développement durable

L'Agence Parcs Canada adopte une approche intégrée pour gérer les lieux patrimoniaux protégés, y compris les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux. Par exemple, elle mène des projets de conservation et de restauration dans tous ces endroits. Ces projets sont conçus pour conserver les ressources naturelles et culturelles, améliorer l'expérience du visiteur et mobiliser les publics cibles afin de rapprocher les Canadiens de leurs lieux patrimoniaux. L'approche intégrée d'exécution du mandat de l'Agence a renforcé sa contribution relativement à tous les aspects (environnemental, social et économique) du développement durable.

Le processus décisionnel et les pratiques de développement durable de l'Agence Parcs Canada comprennent la collaboration avec des groupes qui ont les mêmes valeurs et sont intéressés par le travail de l'Agence. Par exemple, l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation exige une participation dès le début et la consultation des gouvernements fédéral/provinciaux ainsi que des peuples autochtones. Les intervenants, partenaires et groupes communautaires doivent participer activement à la désignation et à la commémoration des personnes, des lieux et des événements d'importance historique nationale. L'Agence reconnaît que l'établissement et le maintien de ces collaborations sont essentiels pour réaliser son mandat de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada ainsi que d'atteindre ses objectifs généraux liés au développement durable.

L'Agence Parcs Canada est chargée de la garde de nombreuses structures historiques au nom du gouvernement du Canada. Par la prise de mesures durables en matière d'entretien et de conservation, l'Agence non seulement s'assure d'atteindre les objectifs stratégiques liés à la conservation du patrimoine prévus à son mandat, mais contribue également à atteindre divers objectifs environnementaux, notamment la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie de ses biens.

De plus, l'Agence Parcs Canada favorise l'adoption de pratiques de développement durable en encourageant l'utilisation de techniques analytiques qui comparent et intègrent des objectifs environnementaux, sociaux et économiques et qui tiennent compte des préoccupations sur plusieurs années ou encore à long terme. Par exemple, l'Agence utilise des outils de mesure du rendement et d'analyse des sciences sociales pour comprendre les données et mobiliser efficacement les Canadiens, particulièrement certains segments de population (populations urbaines, jeunes, néo-Canadiens), pour que leurs lieux patrimoniaux restent pertinents pour eux et les générations futures.

### Évaluation environnementale stratégique

L'Agence Parcs Canada continuera de veiller à ce que ses processus décisionnels tiennent compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les déclarations au sujet des résultats de l'évaluation de l'Agence seront rendues publiques lorsqu'une initiative ayant subi une EES détaillée présentant des incidences considérables sur l'environnement sera annoncée ([cliquez ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.